

Les produits **JUSTapposé** sont garantis :  
- à 100% recyclable  
Les garanties ne s'appliquent pas :



- A la détérioration des produits en cas de mauvaises manipulations ou stockage inadéquat.
- Lors d'une mauvaise installation des produits **JUSTapposé** (non respect de la consigne de pose).
- Lors de l'emploi d'un produit **JUSTapposé** en dehors de l'utilisation ou application initialement prévue.
- A la décoloration naturelle que subissent les produits lors de l'exposition aux rayons UV.
- En cas d'évènements climatiques, géologiques ou environnementaux entraînant une détérioration des produits.

En cas de défaut survenu au cours de la période de garantie. L'acheteur contactera directement la société BARRAIN EXTRUSION par écrit en mentionnant le défaut relevé et en fournissant une preuve d'achat.

La garantie ne sera être effective qu'après validation de la réclamation par la société BARRAIN EXTRUSION.

Après validation de la réclamation, la société BARRAIN EXTRUSION procédera :

- Au remplacement des produits **JUSTapposé** défectueux  
ou
- Au remboursement du prix d'achat payé par l'acheteur pour l'article défectueux

Le choix de l'option reste du ressort de la société BARRAIN EXTRUSION.

La garantie ne couvre pas :

- Les frais occasionnés par l'enlèvement des produits défectueux et le placement de produits conformes
- Les frais supplémentaires d'expéditions, livraisons, dépose et repose.

### **Garanti 25 ans contre :**

- Les attaques de termites
- Les attaques fongiques (champignons)

### **Garanti 10 ans contre :**

- Déformations (ondulations, vrillage...)
- Pourrissement
- Fendage

Aucune personne ou entité n'est autorisée par la société BARRAIN EXTRUSION à faire déclarations ou affirmations sur la qualité des produits **JUSTapposé**.

La société BARRAIN ne saurait être liée par de telles déclarations ou affirmations, autrement qu'aux termes de la présente garantie.